

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le

ID : 059-215900127-20221122-ARR2232022-AR



ARR 223 2022 portant sur la réglementation du stationnement réservé aux handicapés – 43 rue d'Hirson à ANOR

REF. PH/Nomenclature « Actes » Département du Nord : Libertés publiques et pouvoirs de police - Police Municipale (6.1)

Monsieur le Maire de la Ville d'Anor,

- Vu les articles L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article R 417-10 du Code de la Route,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu les articles L.241-3-1 et L.241-3-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- Considérant que pour préserver la sécurité et l'accessibilité des voies ouvertes à la circulation publique aux personnes handicapées notamment aux personnes titulaires de la carte de stationnement pour personnes handicapées,

ARRETE

Article 1 :

Un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées sera mis en place au 43 rue d'Hirson.

Article 2 :

Les Services Techniques de la Ville d'ANOR sont chargés de la matérialisation de cette place réservée.

Article 3 :

Cet emplacement sera effectif dès la mise en place de la signalisation par les Services Techniques de la Ville d'ANOR.

Article 4 :

Le stationnement sans autorisation d'un véhicule sur cet emplacement réservé est considéré comme gênant et constitue une infraction passible de l'amende prévue pour les contraventions de deuxième classe.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général de la Mairie, Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville d'Anor, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Fourmies, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié.

Fait à Anor, le 22 novembre 2022

Le Maire,

Jean-Luc PERAT.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

✉ Mairie d'Anor Direction Générale des Services 5 & 5 bis rue Léo.Lagrange B.P. n°3 59 186 ANOR Page 1 sur 1

☎ 03.27.59.51.11 📠 03.27.59.55.11 🌐 www.anor.fr 📧 contact-mairie@anor.fr

Retrouvez en ligne les procès verbaux du Conseil Municipal sur le site portail du territoire www.cc-actionpaysdefourmies.fr rubrique **anor**